



Conseil de la Ville

Règlement RV-2009-08-86 modifiant le Règlement RV-2003-01-08 sur la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville et sur les frais exigés pour les fausses alarmes

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'article 1 – Biens**

L'article 1 du Règlement RV-2003-01-08 sur la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville et sur les frais exigés pour les fausses alarmes est modifié par le remplacement dans le troisième paragraphe du nombre « 55 » par le nombre « 65 ».

2. **Modification de l'article 18 – Direction de la vie communautaire – activités sportives libres**

L'article 18 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement du tableau du premier alinéa, par le tableau suivant :

«

ACTIVITÉS	CLIENTÈLE	TARIFS (taxes incluses)
Bain libre (piscines intérieures)	Adultes (18 ans à 54 ans)	2,50 \$
	Aînés (55 ans et plus)	1,75 \$
	Enfants (6 ans à 17 ans)	1,25 \$
	Enfants (5 ans et moins)	Gratuit
Bain libre (piscines extérieures)	Tous	Gratuit
Glissade sur chambre à air (13 h à 16 h)	Adultes (18 ans et plus)	5,00\$
	Enfants (17 ans et moins)	3,00 \$
	Enfants (cinq ans et moins)	2,00 \$
Patinage libre	Adultes (18 ans à 54 ans)	2,50 \$
	Aînés (55 ans et plus)	1,75 \$
	Enfants (6 ans à 17 ans)	1,25 \$
	Enfants (5 ans et moins)	Gratuit
Ski et planche à neige	Adultes (18 ans et plus)	7,00 \$ (2 heures et moins) 9,00 \$ (plus de 2 heures)
	Enfants (17 ans et moins)	6,00 \$ (2 heures et moins) 7,00 \$ (plus de 2 heures)
Badminton libre	Adultes (18 ans et +)	6,00 \$
	Enfants (6 à 17 ans)	1,25 \$

»;

2° par le remplacement dans le deuxième alinéa des mots « au Centre culturel » par les mots « à la Piscine Pierre Létourneau »;

3° par le remplacement du tableau du quatrième alinéa par le tableau suivant :

«

POINTAGE	Enfants (6 ans à 17 ans) et aînés (55 ans et plus)		Adultes (18 ans à 54 ans)	
	jour	soir (après 18 h)	jour	soir (après 18 h)
Bain libre (piscines intérieures)	1	1	2	2
Patinage libre	1	1	2	2

POINTAGE	Enfants (17 ans et moins)	Adultes (18 ans et plus)
Glissade sur chambre à air	2	3
Badminton libre	1	4

POINTAGE	Enfants (17 ans et moins)		Adultes (18 ans et plus)	
	2 heures et moins	plus de 2 heures	2 heures et moins	plus de 2 heures
Ski et planche à neige	4	5	5	7

».

2. **Remplacement des annexes « F » et « G »**

Ce règlement est modifié par le remplacement des annexes « F » et « G » par les annexes « F » et « G » jointes au présent règlement.

Adopté le 17 août 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 AOÛT 2009